

## Charte du pôle ESS'PRance

La Charte a pour principal objet de fédérer les acteurs du pôle sur :

- Des finalités, c'est-à-dire ce qui est visé par les actions du pôle en terme de transformations sociétales
- Des valeurs, c'est-à-dire les principes sur lesquels reposent ces actions

La rédaction de la charte présentée ici a fait l'objet d'un groupe de travail qui s'est réuni deux fois.

### A. QUELLES SONT LES FINALITÉS SOCIÉTALES VISÉES PAR LE PÔLE ?

- Défendre une conception de l'activité économique en réponse à des problématiques d'utilité sociale et écologique et non sur des aspirations purement financières ;
- Favoriser une économie et un entrepreneur autrement en faveur du territoire local et de ses habitants (emploi, culture, dynamique...) et vers des modes de consommation et de production écologiquement responsables ;
- Défendre une économie alternative basée sur la coopération, le partage, l'équité et la redistribution des richesses ;
- Promouvoir l'Homme au cœur du développement économique en accompagnant la prise de conscience individuelle et collective vers des modes de vie écologiques et solidaires.

### B. QUELLES SONT LES VALEURS QUI GUIDERONT LES ACTIONS DU PÔLE ?

#### 1<sup>er</sup> principe – Placer l'Humain au cœur du développement

C'est-à-dire s'engager à agir :

- Dans le respect de la dignité humaine
- En pratiquant la mixité sociale
- En favorisant la cohésion sociale
- En plaçant l'Homme dans son environnement avant les intérêts économiques
- En favorisant la place pour chacun

#### 2<sup>e</sup> principe – Porter des actions au service du territoire local et de sa population

C'est-à-dire s'engager à agir :

- Dans le respect du patrimoine culturel, bâti, écologique
- En maintenant le tissu local tant culturel que social et économique
- En s'appuyant sur la diversité des conceptions, des modes de vie, des cultures
- En favorisant l'ancrage territorial des structures sur le territoire tout en permettant l'ouverture au monde, la mobilité et la rencontre avec d'autres territoires

### **3<sup>e</sup> principe – Agir en faveur de l'environnement**

C'est-à-dire s'engager à agir :

- Dans des démarches éco-citoyennes
- En favorisant les modes de consommation, les modes de production, les modes de vie écologiquement responsables
- En agissant en acteur responsable

### **4<sup>e</sup> principe – Animer une démarche participative**

C'est-à-dire s'engager à agir :

- Pour que les membres du pôle soient acteurs du développement de l'économie sociale et solidaire
- En favorisant l'engagement des acteurs du pôle
- En associant le plus possible les différents acteurs concernés par les projets portés par le pôle
- En respectant et en faisant respecter le principe « une personne = une voix »

### **5<sup>e</sup> principe – Agir dans une approche solidaire**

C'est-à-dire s'engager à agir :

- En appliquant les principes d'équité au-delà des principes d'égalité
- En développant les espaces de mutualisation, tant pour les ressources matérielles que pour les ressources humaines

### **6<sup>e</sup> principe – Faire vivre les principes d'éducation populaire**

C'est-à-dire s'engager à agir :

- En favorisant la transmission des connaissances
- En créant du lien social interculturel, intergénérationnel
- En apportant une vision optimiste aux générations futures

### **7<sup>e</sup> principe – Replacer l'économie comme moyen d'agir et non comme finalité**

C'est-à-dire s'engager à agir :

- En proposant une lecture économique « non opaque », c'est-à-dire fondée sur la valeur réelle de l'échange du bien ou du service
- En favorisant l'usage des bénéfices repartagés entre salariés ou réinjectés dans des projets locaux.



**Association ESS'PRance**  
Pôle territorial de  
développement de l'ESS  
du Pays de Dinan

[www.essprance.fr](http://www.essprance.fr)

2, rue Petit Pré  
22100. Quévert  
T 07 83 64 41 94

[contact@essprance.fr](mailto:contact@essprance.fr)